

---

# LES PRINCIPAUX SIGLES :

---

*ASH* : Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

*MDPH* : Maisons Départementales des Personnes Handicapées = *MDA* : Maisons Départementales de l'Autonomie : Elles ont pour fonction d'offrir un accès unique aux droits et prestations [...], à toutes les possibilités d'appui dans l'accès à la formation et à l'emploi et à l'orientation vers des établissements et services ainsi que de faciliter les démarches des personnes handicapées et de leur famille. Elles sont, pour l'essentiel, placées sous la responsabilité du Conseil Général et de son Président.

*CLIS* : Classe pour l'Inclusion Scolaire : accueillir des élèves handicapés dans des écoles ordinaires afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire. Il existe quatre types de CLIS, différenciées en fonction du type de handicap des enfants accueillis (handicaps auditifs, visuels, moteurs ou mentaux). Les *CLIS 1*, de loin les plus nombreuses, accueillent des enfants handicapés mentaux, ou plutôt, selon la "novlangue" actuellement en vigueur, présentant des troubles importants des fonctions cognitives. Les *CLIS 2* accueillent des enfants présentant une déficience auditive grave ou une surdité. Les *CLIS 3* accueillent des enfants présentant une déficience visuelle grave ou une cécité. Les *CLIS 4* accueillent des enfants élèves présentant une déficience motrice.

*ULIS* : Unité localisée pour l'inclusion scolaire : dispositifs collectifs implantés en collège et en lycée pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap ou de maladies invalidantes

*ITEP* : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique : accueil des enfants adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

*SESSAD* : Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile : destiné à apporter un soutien spécialisé aux enfants et aux adolescents handicapés maintenus dans leur milieu ordinaire de vie. L'appellation SESSAD est réservée aux enfants et adolescents atteints d'un handicap moteur ou d'une déficience intellectuelle, ou aux polyhandicapés.

*CMP* : Centre médico-psychologique : appartiennent au secteur sanitaire et sont chargés d'un secteur géographique déterminé. Ils sont rattachés à un hôpital public (ou privé faisant fonction de public). Ils fonctionnent sous forme d'un service hospitalier, d'un hôpital de jour, d'une consultation hospitalière.

*CLIN* : Classe d'Initiation = *UPE2A* : Classes d'accueil des enfants migrants non-francophones, dans le premier degré, destinées essentiellement à soutenir l'acquisition de la langue française.

*IME* : Institut d'éducation motrice : accueil des enfants et des adolescents atteints de handicaps lourds, de déficiences associées ou bien de maladies évolutives nécessitant une prise en charge médicale et une rééducation parfois croissantes.

*SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté* : Les SEGPA sont des structures spécialisées intégrées dans des collèges ordinaires. Elles ont la charge de scolariser des jeunes dont les difficultés scolaires sont trop importantes pour leur permettre de tirer profit d'une scolarisation dans les classes ordinaires des collèges.

*RASED : Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté* : Les RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

*Maître E* : Ces aides concernent les élèves qui ont des difficultés pour comprendre et apprendre alors qu'ils en ont les capacités. Elles ont pour objectifs : la maîtrise des méthodes et techniques de travail, la stabilisation des acquis et leur appropriation, la prise de conscience de ce qui conduit à la réussite.

*Maître G* : Ces aides concernent les élèves qui ont des difficultés à s'adapter aux exigences scolaires. Elles ont pour objectifs : le développement de l'envie d'apprendre, l'adaptation des comportements en milieu scolaire.

*REP : Réseau d'éducation prioritaire* : Les REP regrouperont les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire.

*REP +* : Les REP+ concerneront les quartiers ou les secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire.

*ZEP : zone d'éducation prioritaire* : sont des zones dans lesquelles sont situés des établissements scolaires (écoles ou collèges) dotés de moyens supplémentaires et d'une plus grande autonomie pour faire face à des difficultés d'ordre scolaire et sociale. Ancien nom, n'existe plus.

*RRS : réseau de réussite scolaire* : ancien nom de *Éclair : le programme Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite* : Ancien nom des REP +

*PAI : projet d'accueil individualisé* : mis en place par l'EN par le biais du médecin scolaire, lorsque la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant, nécessite un aménagement. Hormis les aménagements prévus dans le cadre du PAI, la scolarité de l'élève se déroule dans les conditions ordinaires. (Asthme)

*PPS : projet personnalisé de scolarisation* : document de référence produit par la CDAPH, instance de la MDPH. Le PPS est élaboré pour chaque enfant handicapé d'âge scolaire. Définit les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales, paramédicales répondant aux besoins particuliers d'un élève handicapé.

*PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative* : Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est un plan coordonné d'actions conçu pour répondre aux besoins d'un élève lorsqu'il apparaît qu'il risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun. Il est proposé à l'école élémentaire et au collège. Lorsqu'il s'inscrit dans la continuité du parcours entre l'école et le collège, sa dénomination est PPRE passerelle.

*PRE* : Financement d'activités

*ESS* : équipe de suivi de la scolarisation des élèves handicapés : veille à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Elle réunit au moins une fois par an la famille, l'enseignant référent, les enseignants de l'élève handicapé, les professionnels de santé et les professionnels des services sociaux.

*ATSEM* : Agent territorial spécialisé d'école maternelle : employée par la mairie.

*AVS* : Auxiliaire de vie scolaire : permet de mettre au service d'un accompagnement à l'intégration scolaire, individuelle (AVSi) ou collective (AVSco), des élèves handicapés.

*EVS* : emploi vie scolaire : aide à l'accueil des élèves handicapés, aide à l'accueil de tous les élèves, assistance administrative des chefs d'établissement ou directeur d'école, aide à l'utilisation des nouvelles technologies, aide à l'encadrement des élèves (sorties scolaires), aide à l'animation d'activités culturelles, artistiques ou sportives.

*BCD* : Bibliothèque centre de documentation

*CDDP* : Centre départemental de documentation pédagogique

*CNDP* : Centre national de documentation pédagogique

*CANOPE* : nouveau nom des CNDP et CDDP

*B2i* : Brevet informatique et internet

*C2i* : Certificat informatique et internet

*e-primo* : ENT des écoles primaires

*TICE* : Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

*TIC* : Technologies de l'information et de la communication

*TUIC* : Techniques Usuelles de l'Information et de la Communication (dans le socle commun des connaissances et des compétences pour les élèves)

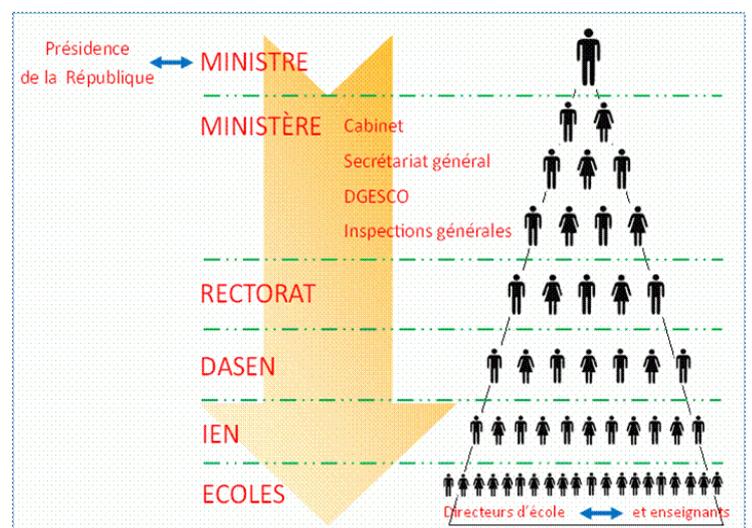
*EPS* : éducation physique et sportive

*ESR* : éducation sécurité routière

*BOEN* : bulletin officiel de l'éducation nationale

*IO* : instruction officielle

*DASEN* : Directeur académique des services de l'éducation nationale



*DSDEN* : direction des services départementaux de l'éducation nationale

*IEN* : inspecteur de l'éducation nationale

*IA – IPR* : Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional : cadres supérieurs de l'éducation nationale. Ils exercent leurs fonctions dans le cadre du programme de travail académique, en responsabilité, seuls ou à plusieurs.

*IEN-A* : inspecteur de l'éducation nationale académique

*CPC* : conseiller pédagogique de circonscription

*CPD* : conseiller pédagogique départementaux

*PEMF* : Professeur des écoles Maître Formateur : l'accueil dans les classes d'étudiants lors des stages d'observation et de pratique accompagnée, ou, le cas échéant, de professeurs stagiaires, l'accompagnement et le suivi des étudiants effectuant un stage en responsabilité, le tutorat d'un ou plusieurs professeurs stagiaires.

*MAT* : Maître d'accueil temporaire : Ces enseignants seront capables d'expliquer leur pratique au regard des instructions et programmes et d'analyser les démarches d'apprentissage mises en œuvre dans leur classe. Les maîtres d'accueil temporaire pourront être amenés à accueillir trois types de public : étudiants en Master 2<sup>ème</sup> année dans leur classe lors de séances d'analyse de pratiques : regroupés par cycle au sein d'un même établissement, ils participent alors au réseau d'école rattaché à la formation ; étudiants en Master 1<sup>ère</sup> année dans le cadre de stages d'observation ; tous types d'accueil : stages d'observation ou de pratique accompagnée, séances d'analyse de pratique avec des étudiants Master 1<sup>ère</sup> année ou Master 2<sup>ème</sup> année.

*PISA* : Programme international pour le suivi des acquis des élèves : Comparer les performances de différents systèmes éducatifs en évaluant les compétences acquises par les élèves en fin d'obligation scolaire (quinze ans).

*PIRLS* : Programme international de recherche en lecture scolaire : L'étude internationale PIRLS 2011 vise à mesurer les performances en lecture des élèves à la fin de leur quatrième année de scolarité obligatoire (CM1 pour la France).

*OCDE* : Source d'informations précises et pertinentes, Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE fait figure de publication de référence sur l'état de l'éducation dans le monde.

*RPI* : regroupement pédagogique intercommunale : regroupement d'écoles rurales

*EPLE* : établissements publics locaux d'enseignement : collège lycée

*CEL* : contrat éducatif local : temps du midi/soir mis en place par la maire + EN = *PEDT* : projet éducatif territorial : TAP + mercredi + vacances

*TAP* : temps activités périscolaire = *NAP* : nouvelle activité périscolaire

*APC* : Activités pédagogiques complémentaires

*CECRL* : Cadre européen commun de référence pour les langues

*A1* : Niveau A : utilisateur élémentaire (= scolarité obligatoire), lui-même subdivisé en niveau introductif ou de découverte (A1) et intermédiaire ou usuel (A2)

*APS* : Apprendre à porter secours (collège : PSC1)

*APER* : Attestation de Première Education à la Route (collège : ASSR)

*PPMS* : Plan Particulier de Mise en Sécurité

*FLS* : Français langue étrangère

*DDEN* : Délégués départementaux de l'éducation nationale : les DDEN visitent les écoles maternelles et

primaires. Ces visites portent, entre autre, sur le bien-être des enfants et de l'équipe enseignante au sein de l'établissement : Chacune des visites fait l'objet d'un rapport. Un exemplaire est remis aux services académiques de l'Education Nationale, un remis au Maire, un au Président de la Délégation qui fait la synthèse des demandes formulées par les personnels enseignants et des problèmes rencontrés au sein des écoles. Cette synthèse est transmise au bureau départemental pour information. Par ce fait le DDEN assure une liaison de coordination entre l'École, la Municipalité et l'Administration compétente.

*EREA* : Enseignement régional d'enseignement adapté : établissements publics locaux d'enseignement dont la mission est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap.

